COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2011					
Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 15 Votants : 17 Procurations : 2	L'an deux mil onze, le dix-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.				
Convocation: 11 janvier 2011	Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Conseillers municipaux délégués M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Marie-Josèphe BATARD, Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Lionel LESCURAT, Conseillers municipaux Absents excusés: MLLE Alice BICZYSKO, Conseillère municipale déléguée, pouvoir donné à M. Jean-Paul LERAY M. Philippe BRIAND, Conseiller municipal, pouvoir donné à MME Annie BARDOUL				
	A été élu secrétaire de séance : M. Paul PIPAUD				

<u>Compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2010</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal de retirer le point suivant :

- Scolarisation des enfants de moins de 3 ans : pour donner un temps de réflexion aux membres du Conseil municipal avant la prise d'une décision.

Le Conseil municipal donne son accord.

≥ 2011/1 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
11/01/11	ROGER LOUERAT (44320 ARTHON EN RETZ)	Travaux poste de relèvement rue du Béziau : Isolation et déplacement coffret SAUR + réseau EDF	2 248,20 €
14/01/11	FASTNET (44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE)	Installation nouveau système téléphonique : 2 accès T0, 12 positions numériques, 4 positions analogiques	2 254,10 €
14/01/11	FASTNET (44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE)	Maintenance annuelle du nouveau système téléphonique	310,00 €
17/01/11	CENTRE DE GESTION DE LOIRE- ATLANTIQUE (44262 NANTES CEDEX 2)	Convention d'adhésion au service de médecine préventive année 2011	Taux de cotisation : 0,15% masse salariale Tarif visite : 48,50 €/visite
18/01/11	CDC CONSEILS (44270 MACHECOUL)	Salle des fêtes : Levé topographique G 1868 et G 1997p	950,00 €
18/01/11	UGAP (44338 NANTES)	Renouvellement postes téléphoniques : 2 Alcatel 4019, 5 Alcatel 4029, 1 Alcatel 4039	694,63 €

≥ 2011/2 – Révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) : Approbation

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2010/23 en date du 16 février 2010 prescrivant la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2010/127 en date du 16 novembre 2010 tirant le bilan de la concertation,

Vu l'arrêté municipal n°2010/73 en date du 5 octobre 2010 prescrivant l'enquête publique du Plan local d'urbanisme en cours de révision simplifiée,

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme en cours de révision simplifiée,

Considérant que la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée conformément aux articles L 123-10, L 123-13 et L 123-19 du Code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- suite aux propositions du commissaire-enquêteur :
 - apporte les modifications nécessaires à l'article 10 du règlement de la zone 1Aue,
 - décide de porter la marge de recul inconstructible par rapport au secteur d'habitat de 5 mètres à 10 mètres de largeur (par rapport à la limité de parcelle) à traiter de manière paysagère au sein du secteur d'activités
- décide d'approuver la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente avec les modifications mineures apportées ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- dit que conformément à l'article L 123-10 du Code de l'urbanisme, la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme est tenue à la disposition du public en mairie de CHEMERE, ainsi qu'à la Direction départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique ;
- dit que la présente délibération sera exécutoire :
 - dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications,
 - après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

≥ 2011/3 – Demande de subvention : Association « Médiation familiale du Pays de Retz »

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal une demande d'aide financière de l'association « Médiation familiale du Pays de Retz », pour couvrir ses frais de fonctionnement.

Cette aide financière pourrait se traduire soit par le versement d'une subvention, soit par la gratuité de loyers pendant plusieurs mois.

Il est à noter que l'association loue un bureau appartenant à la commune et situé au-dessus de la bibliothèque depuis le 1^{er} avril 2010, pour un loyer mensuel de 135,00 \in .

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder une aide financière à l'association « Médiation familiale du Pays de Retz » prenant la forme d'une gratuité de loyers pendant 6 mois, à savoir 810,00 €.

≥ 2011/4 – Demande de subvention exceptionnelle : Ecole publique « Armelle CHEVALIER »

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle de l'école publique Armelle CHEVALIER d'un montant de 700,00 € pour couvrir une partie des frais de d'organisation de la classe découverte ayant lieu du 14 au 19 février 2011 à CAMPBON et destinée aux élèves de CM1-CM2 (44 élèves). Cette classe découverte est orientée vers l'anglais et le cheval.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité

des membres présents, d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 700,00 € à la coopérative scolaire de l'école publique Armelle CHEVALIER.

▶ 2011/5 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz : Modification des statuts – Compétences « Transports scolaires »

Monsieur le Maire, rapporteur, expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'évolution souhaitée vers une simplification du paysage institutionnel, les trois communautés de communes de la Fédération du Pays de Retz Atlantique ont souhaité que la compétence « Transports scolaires », exercée jusqu'alors par le Syndicat intercommunal des transports scolaires Sud Loire Océan, soit transférée aux communautés de communes et gérée à l'échelle du Pays de Retz Atlantique, territoire pertinent pour organiser ce service.

Le travail engagé a permis d'apporter toutes les explications nécessaires, de prendre en compte les problèmes de personnel, d'appréhender les transferts de charges financières et de prévoir la logistique.

Ce nouveau domaine d'intervention nécessite une modification des statuts de la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2012 en ajoutant les compétences optionnelles correspondantes.

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le Conseil communautaire a approuvé les modifications présentées comme suit :

LIBELLES ACTUELS	NOUVEAUX LIBELLES		
ARTICLE 4 : COMPETENCES	ARTICLE 4 : COMPETENCES		
☐ Transport des personnes : Service de transport à la demande (dispositif ABEILLE)	□ Transport des personnes : Service de transport à la demande (dispositif LILA) □ Transports scolaires : ➡ L'organisation et le fonctionnement des transports scolaires ➡ L'acheminement aller-retour des élèves pour l'activité piscine durant l'ouverture des établissements scolaires ➡ L'acheminement aller-retour des élèves, centres d'accueil périscolaires — écoles, dans les limites des moyens mis à disposition		

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du C.G.C.T., l'assemblée est invitée à délibérer. Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Cœur Pays de Retz, telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

▶ 2011/6 – Ouverture anticipée de crédits

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le vote des budgets primitifs étant prévu au mois de mars, il y a lieu comme la loi nous y autorise, d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires.

Je vous propose d'ouvrir les crédits nécessaires au financement des programmes suivants : renouvellement matériel de téléphonie, aménagement de voirie sur le budget « Commune »

Article	Montant	
2184-109	5 000,00 €	
238-121	1 000,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'ouvrir par anticipation les crédits sus-mentionnés sur le budget 2011 « Commune ».

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1052	07/12/2010	BOURIAUD Joseph	30 ter route de Rouans	F 881	Maison habitation
A 1053	09/12/2010	MICHEL Noël et Annabelle	62 bis rue du Breil	G 2466, 2478, 2479 et 2467p	Maison habitation
A 1054	14/12/2010	DECAN Régis et Virginie	7 rue des Moisonneurs	Lot n°20 - G 2921	Maison habitation
A 1055		LECHAT Christophe et GUICHARD Emilie	64 bis rue de Pornic	G 2843 et 2864	Maison habitation
A 1056	16/12/2010	COMMUNE DE CHEMERE	17 Rue de la blanche	G 2317	Extension restaurant scolaire
A 1057		VAUGRENARD-QUILLEC Christelle	47 bis rue du Breil	F 888p	Maison habitation
A 1058	21/12/2010	GAEC DE MALHARA	Malhara	E 252, 256, 257 et 258	Stabulation libre

Séance levée à 22 heures.